Paris la nuit : voisins vs Comptoir général

Le Point, 08/03/2015

"Ce n'est pas que nous sommes rabat-joie. Mais on aimerait des jours de fête et des jours de calme", explique Marie Babey, les yeux fatigués. Elle habite près du très sympathique canal Saint-Martin, haut lieu de la boboïtude et de la branchitude parisienne. Face à son appartement, le Comptoir général - un lieu alternatif dédié à l'Afrique, et son "Ghetto Museum" : 650 mètres carrés qui accueillent chaque week-end des centaines de noctambules jusqu'à deux heures du matin.

Le lieu a ouvert en 2010 et il est aujourd'hui un incontournable des nuits parisiennes. Mais il dérange les riverains, puisque, pour y accéder, il faut traverser un passage bordé d'habitations. Les allées et venues des clients, les talons qui claquent sur le sol et même les éclats de rire ou les simples conversations résonnent et hérissent le poil de certains voisins très remontés contre l'établissement. "Nous avons vue sur leur local à poubelles où il arrive que des clients se cachent pour uriner ou fumer du cannabis", raconte un résident du quai de Jemmapes, preuves à l'appui. Les voisins dénoncent surtout le bruit. Et si une étude d'impact de la préfecture a plutôt donné raison au Comptoir général, les habitants s'insurgent contre les pratiques de l'établissement qui baisserait le niveau des basses une demi-heure, puis le remonteraient ensuite. Il serait donc une cinquantaine prêts à s'associer en vue d'agir efficacement. Parmi eux, l'Amicale des locataires de la rue Bichat qui réclame la baisse drastique des basses et la fermeture totale du jardin privé.

Profil bas

La direction du Comptoir est consciente des désagréments. "La plupart des voisins nous signalent les problèmes par mail et de manière ponctuelle. Nous essayons dès lors d'apporter des solutions", affirme Guillaume Truttmann, directeur général. "Pour certains voisins qui nous contactent de manière récurrente, nous avons une ligne directe et nous communiquons par SMS", explique-t-il, précisant que des milliers d'euros ont déjà été investis pour insonoriser les lieux. "Un salarié qui avait à plusieurs reprises oublié de fermer les fenêtres a même été licencié", ajoute son associée, Céline Degrave.

"Nous avons pourtant engagé plus de personnel pour gérer le passage", renchérit Guillaume Truttmann, qui précise que "les équipes sont focalisées sur les voisins au détriment du confort des clients". Quant aux incivilités dans le local à poubelles, "la Ville de Paris et la préfecture de police réfléchissent à un moyen d'engager la responsabilité des clients plutôt que celle des établissements d'accueil", rétorque Céline Degrave.
Reste que, face aux mécontents, la direction de l'établissement a tout intérêt à faire profil bas. En effet, l'article L3332-5 du Code de la santé publique prévoit qu'"*en cas d'atteinte à l'ordre public, à la santé, à la tranquillité ou à la moralité publique, la fermeture peut être ordonnée par le représentant de l'État dans le département". Ainsi,* de moins en moins de lieux ont la permission d'ouvrir leurs portes après 2 heures du matin. En 2012, à Montmartre, le Bistrot 82, dernier endroit du quartier ouvert jusqu'à 5 heures, a perdu son autorisation nocturne.

Des solutions coûteuses
Si la sanction pour tapage nocturne n'a pas encore frappé le Comptoir, elle a fait des ravages rue du Faubourg-Saint-Denis, où la préfecture de police a déjà forcé cinq établissements à dix jours de fermeture. Une sanction renouvelée en décembre dernier. "Les voisins étaient pourtant contents de me voir ouvrir ce bar il y a vingt ans", raconte Kader, patron d'un établissement dans cette rue dont se plaignent certains riverains. "Ils se sentaient rassurés de me voir ouvert alors qu'ils rentraient tard dans la nuit", affirme-t-il.
Quai de Jemmapes, on fait en sorte de réduire les nuisances. "Nous étudions la possibilité de changer le revêtement du passage", avance Guillaume Truttmann, "mais ce sont des travaux onéreux auxquels les voisins ne veulent pas participer". Il y a aussi la possibilité de faire une autre entrée, "mais ce n'est pas pour tout de suite, car les locaux où nous devons la construire ne nous appartiennent pas encore".
Des solutions attendues de pied ferme par une partie du voisinage qui perd patience. Les mécontents n'hésitent d'ailleurs plus à contacter la mairie, la préfecture et le commissariat à chaque bruyant faux pas de l'établissement. Des vidéos sont même postées sur YouTube et accumulées comme des preuves que "le Comptoir général ne prend pas les dispositions indispensables pour régler les problèmes de fond", d'après Valérie, une riveraine excédée.

La médiation du maire de la nuit
La situation du Comptoir général montre que la guerre de la nuit fait toujours rage entre les fêtards et ceux qui veulent simplement dormir. Pour tenter d'en finir, les conseils de la nuit ont été relancés en décembre par la Mairie de Paris. En 2013, des élections avaient même été organisées pour que les noctambules élisent les maires de la nuit chargés de répondre à l'exaspération des riverains regroupés en association, notamment le réseau Vivre Paris. Clément Léon, élu à Paris, est souvent sollicité par les patrons de bars au bord de la fermeture. Dans le cas du Comptoir, il a sa solution : créer "une association de riverains qui habitent ce quartier parce qu'il est animé".

Il ne s'agit pas de minimiser les effets délétères des nuisances sonores. En 2009, l'OMS tirait la

sonnette d'alarme : "Les troubles du sommeil et désagréments subis pendant la nuit sont les premiers effets du bruit nocturne, et peuvent entraîner des problèmes mentaux", favoriser les maladies cardiovasculaires en raison de la fatigue et du stress. "Ces effets peuvent même déclencher prématurément la maladie et la mort", écrivait l'OMS. Plus nuancée, l'Assemblée nationale dans un rapport publié en 2011 constatait que ce sont "les transports qui [étaient] la principale cause des nuisances sonores", ajoutant que "la perception du bruit par les individus est toujours une notion difficile à appréhender".
En attendant, au fond de son passage, le Comptoir est dans l'impasse : "Les gens les plus virulents attendent une absence totale de bruit qui n'est pas réalisable", déplore la directrice générale de l'établissement. "La Ville de Paris est faite de cours et de bâtiment enclavés où les émanations de bruits sont très difficiles à résoudre." Et sur la rue, c'est pire ! Les riverains du canal n'en peuvent plus des milliers de personnes sirotant le rosé sous leurs fenêtres dès l'arrivée des beaux jours.

Source : http://www.lepoint.fr/societe/paris-la-nuit-voisins-vs-comptoir-general-08-03-2015-1911132_23.php#xtor=CS1-31